

FACT-CHECKING AVS (III)

Berne, le 8 février 2024

Point de presse fact-checking AVS

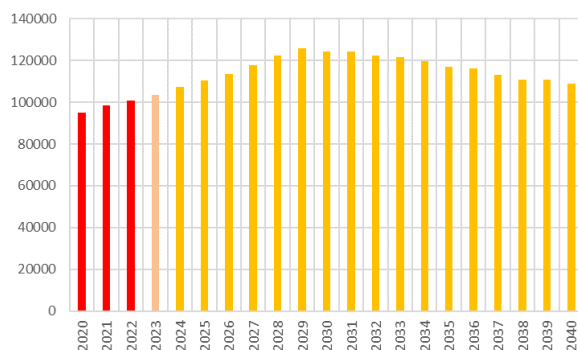
La 13^e rente AVS peut être financée – sans effet majeur sur la charge des cotisations

Grâce à l'AVS, les personnes professionnellement actives reçoivent des rentes élevées en échange de leurs cotisations. Les adversaires de l'initiative peignent malgré tout le diable sur la muraille. La 13^e rente serait bien trop chère. Or les statistiques révèlent le contraire. Nous pouvons introduire la 13^e AVS sans effet majeur sur la charge des cotisations.

L'année dernière, l'AVS a réalisé un excédent de plus de 3 milliards de francs. En effet, le produit des cotisations salariales a beaucoup augmenté et les placements du fonds AVS ont rapporté environ 5 %. Des excédents se chiffrant en milliards sont également à prévoir ces prochaines années. Notamment parce que nous payons davantage de TVA et que l'âge de la retraite des femmes a augmenté. L'AVS constitue ainsi d'importantes réserves. La Confédération s'attend à ce qu'en 2030, la fortune du fonds AVS se monte à 67,5 milliards de francs. Il serait possible de restituer cet argent à la population en finançant la 13^e rente AVS. En outre, les dernières classes d'âge nombreuses seront à la retraite d'ici cinq ans. Après quoi le nombre de personnes âgées de 65 ans devrait à nouveau diminuer, allégeant d'autant les comptes de l'AVS.

Nombre de personnes âgées de 65 ans en Suisse

(jusqu'en 2022 : statistiques de l'OFS ; dès 2023 : scénarios de l'OFS)



Source : OFS

À moyen terme, il faudra prévoir pour la 13^e rente un financement additionnel de 0,4 % de la masse salariale, à la charge des employeurs comme des salarié-e-s. Ce financement additionnel devrait toutefois rester indolore. Car les charges sociales ne vont pas renchérir par rapport au passé. En

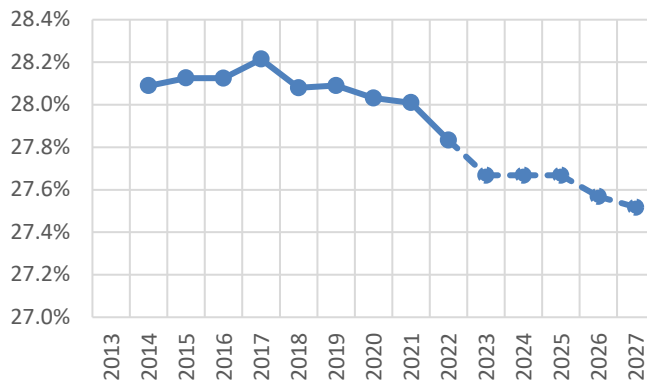
effet, elles ont sensiblement baissé ces derniers temps et continueront sans doute à le faire. Le financement additionnel de la 13^e rente AVS annulera tout au plus les baisses en cours.

Les primes de l'assurance-accidents ont ainsi diminué, parce qu'il y a moins d'accidents. Et la tendance devrait se poursuivre. Les cotisations à l'assurance-chômage baissent, parce qu'il y a moins de personnes au chômage. Le pour-cent de solidarité perçu sur les hauts revenus a été supprimé au début de l'année 2023. Et d'ici quelques années, les cotisations devraient être réduites d'environ 0,3 % point de pourcentage. Car l'assurance-chômage réalise des excédents élevés et aura bientôt trop de réserves. Et comme nous avons moins d'enfants, les allocations familiales perçues diminuent aussi. La statistique des assurances sociales de la Confédération montre encore que les cotisations au 2^e pilier ont diminué.

Nous avons besoin de la 13^e rente AVS, car le coût de la vie a augmenté et les promesses de rentes calculées par les caisses de pensions pour les personnes actives sont en baisse. Contrairement aux scénarios d'apocalypse des adversaires de la 13^e rente AVS, son financement ne pose pas de problème majeur : l'argent est là pour cette amélioration de rente urgente.

Cotisations aux assurances sociales : AVS, AI, APG, AA et PP en points de pourcentage de salaire¹

(moyenne sur trois ans, pondérée par la masse salariale totale ; prévisions pour 2023 à 2027)



Source : OFAS, OFS, propres calculs et prévisions de l'USS

¹ Taux de cotisation selon la statistique des assurances sociales de l'OFAS. PP 2022 calculée par l'USS à partir de la statistique des CP de l'OFS. Hypothèses sous-jacentes aux prévisions jusqu'en 2027 : baisse de 0,3 point des cotisations AC, reste inchangé.